

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT



**PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Direction développement durable du
territoire**
Service cohésion territoriale

Bureaux :
44 rue de l'Arsenal
16000 ANGOULÊME

Angoulême, le

- 9 FEB. 2022

Madame Séverine CAILLE
Vice-Présidente en charge de
l'aménagement du territoire de la
Communauté d'agglomération de Grand-
Cognac
6 rue de Valdepenas
CS 10216
1611 COGNAC Cedex

A l'attention de Monsieur Olivier FLORINE

Affaire suivie par Sabrina VIROLLAUD
Ligne directe : 05 16 09 74 15

Madame la Vice-Présidente,

Vous m'avez notifié le 10 décembre 2021, le projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Châteaubernard et je vous en remercie.

Après examen, je vous informe que ce document d'urbanisme n'appelle pas de remarque particulière.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du Pôle Infrastructures
& Aménagement du Territoire

Vincent COLAS

Correspondance à adresser au
Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÊME Cedex 9
www.lacharente.fr